



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE VAUCLUSE-



Avignon, le 08 OCT. 2019

3^{ème} Plan Départemental d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées de Vaucluse (PDALHPD)

Compte rendu du Comité Responsable du Plan du 1^{er} juillet 2019

Etaient présents :

- Mme Elisa BASSO, Sous Préfète Chargée de Mission pour la Politique de la Ville, représentant M. le Préfet du Vaucluse
- Mme Corinne TESTUD ROBERT, vice-présidente du Conseil départemental, représentant le Président du Conseil départemental de Vaucluse
- Mme Christine MAISON, Directrice Départementale de la Cohésion Sociale
- Mme Brigitte PLANE, DDCS, PLH-AML, responsable de service
- Mme Samira ZAÏDAN, DDCS, PLH-USH, responsable de service
- Mme Sophie BINOIS, DDCS, PLH-AML, chargée d'études
- Mme Emilie BARROMES, Directrice de l'Action Sociale, Pôle Solidarités, Conseil départemental de Vaucluse
- Mme Lia CHEVALIER, Directrice du Développement et des Solidarités Territoriales, Conseil départemental de Vaucluse
- Mme Christine LEMAIRE, Responsable du bureau Habitat/Energie, Conseil départemental de Vaucluse
- M. Lazize IKHERBANE, Chargé de mission politique habitat foncier, Conseil départemental de Vaucluse
- Mme Isabelle BRENOT, Chargée de mission financement du logement social, Conseil départemental de Vaucluse
- Mme Stéphanie MARI, Chef du service Aménagement de l'Espace, Agriculture, Environnement, Conseil départemental de Vaucluse
- Mme Karine NOCHEZ, chargée de mission Habitat/Energie, Conseil départemental de Vaucluse
- Mme Sophie KACIMI, adjointe au chef de service prévention des expulsions, Conseil départemental de Vaucluse
- M. Sylvain BLUA, Chargé de projet, Conseil départemental de Vaucluse
- M. Antoine PAGET, Chef de projet, Conseil départemental de Vaucluse
- Mme Elodie GOUMET, Cabinet de Monsieur le Préfet du Vaucluse
- M. Antoine AVERSENG, Direction Départementale des Territoires, service Ville Logement habitat, adjoint à la cheffe de service
- Mme Nadra BENAYACHE, Déléguée départementale Adjointe ARS
- Mme Marjorie VIVANCOS, Communauté d'Agglomération de Ventoux-Comtat Venaissin
- Mme Valérie AUTOMNE, Communauté de Communes des Sorgues du Comtat
- Mme Sarah PEREIRA, Communauté de Communes Pays de Rhône Ouvèze
- Mme Aline CLOZEL, Communauté d'agglomération du Grand Avignon
- Mme Isabelle POTEL, Caisse d'Allocations Familiales de Vaucluse, directrice adjointe
- Mme Corinne BAUD, Caisse d'Allocations Familiales de Vaucluse
- M. Stéfan KACZA, Mutualité Sociale Agricole de Vaucluse
- M. Claude NAHOUM, Directeur ADIL de Vaucluse
- Mme Corinne LIADOUZE, Action Logement
- Mme Antonia ITALIANO, CAP HABITAT
- Mme Elodie HUILLET, CAP HABITAT
- Mme Marie Aimée MATHAUD, Présidente de SOLIGONE, Déléguée Départementale de la FAPIL
- Mme Catherine PETIT, Compagnons Bâisseurs
- Mme Sabine GIRARDIN, SIAO, directrice
- M. Vincent DELAHAYE, Le Village
- Mme Cécile NEMROD, API Provence
- Mme Emilie GINOUSE, API Provence

- M. Samir DHINA, ADOMA
- Mme Solenne NIETO, Mistral Habitat
- M. Frédéric HAVOT, Grand Delta Habitat
- Mme Marine FRANCOIS, Erilia
- Mme Evelyne PRELLWITZ, Erilia
- Mme Camille BERNARD, représentante FAS PACA Corse
- M. Olivier BONIFAY, Directeur territorial GRDF
- M. Christophe ENJOLRAS, GRDF

Etaient excusés :

- Mme Judith HUSSON, Directrice Départementale adjointe de la Cohésion Sociale
- Mme Nathalie TARDIEU, Conseil départemental de Vaucluse
- Mme Magali DEBAERE, Communauté d'agglomération Lubéron Monts de Vaucluse
- M. Philippe MARBAT, SOLIHA Vaucluse
- M. Loïc DELTOUR, HANDITOIT
- Mme Zohra AISSAOUI, ADAI
- Mme Carole RINGAUD, Rhéso
- Mme Stella BACCHIOCCHI, Association Logitude
- M. Malik BERKANI, La Croix Rouge
- Mme Christine CAVALIERE, représentante ENGIE

Madame BASSO Sous-préfète Chargée de Mission pour la Politique de la Ville ouvre la séance en remerciant l'ensemble des participants pour le travail accompli depuis la signature du PDALHPD. Elle se félicite de l'importante mobilisation des membres du CRP dans la phase de mise en œuvre concrétisée par le démarrage des groupes de travail. La production des groupes résulte d'un travail d'équipe accompagné d'une bonne coopération qui a permis des résultats fructueux.

Madame TESTUD ROBERT représentant le Président du Conseil départemental souligne le travail collectif et la volonté d'améliorer le maintien dans le logement. Madame TESTUD ROBERT poursuit en indiquant qu'une présentation des travaux réalisés par les groupes qui se sont réunis est prévue lors de cette séance. Elle remercie également toutes les personnes qui ont œuvré aux côtés du Conseil Départemental et de l'Etat.

Madame MAISON, Directrice de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, rappelle le contexte :

- Il s'agit aujourd'hui de la 2^{ème} réunion du CRP depuis la signature du 3^{ème} PDALHPD
- Elle précise que ce plan s'inscrit dans une dynamique qui va se poursuivre dans les mois à venir notamment en intégrant deux stratégies nationales qui sont intervenues, à savoir :

- La stratégie du Logement D'Abord (discours de Monsieur le Président de la République du 11 septembre 2017 à Toulouse),
- La stratégie nationale de lutte contre la pauvreté (13/09/2018).

Ces stratégies sont intégrées dans les actions présentées, et si nécessaire celles-ci doivent évoluer pour en tenir compte davantage.

1/ Présentation des actions :

▪ Action 3

Madame PLANE présente les travaux de l'action 3 intitulée « structurer la mise en relation entre l'offre et les besoins du public prioritaire du Plan ».

Elle indique que les enjeux de cette action visent à renforcer le lien entre l'offre et le public du Plan en agissant sur le levier des attributions.

Elle souligne que ce groupe de travail présente la particularité de réunir les acteurs du parc public et du parc privé, ce qui est rare.

Madame PLANE cite les partenaires contributeurs de cette action. Elle précise les quatre axes retenus pour les travaux du groupe :

- La labellisation des publics prioritaires,
- La création d'une commission inter bailleur pour le relogement des personnes handicapées,
- La situation du parc privé en termes d'attribution en lien avec l'Inter Médiation Locative (IML),
- L'identification des femmes victimes de violences.

Madame PLANE donne la parole à Madame NIETO pour présenter l'axe relatif à la mise en place d'une commission interbailleurs pour le relogement des personnes handicapées.

Madame NIETO indique que l'ensemble des partenaires du Département ont pu faire le constat d'une pénurie de logements adaptés sur le territoire du Vaucluse.

Afin de répondre au mieux à ce besoin, il est proposé de mettre en lien les principaux bailleurs publics du Département et de créer une instance afin de croiser l'offre et la demande. Une expérience similaire a été identifiée dans le Nord de la France avec la mise en place d'une charte partenariale. Est associée l'association Handitoit car porteuse du site internet « logement adapté 84 » de la plateforme 84 qui a répertorié l'ensemble des logements adaptés. La commission interbailleurs pourrait se réunir trimestriellement et de ce fait, fluidifier l'accès au logement des personnes handicapées.

Madame PLANE évoque à présent les productions réalisées en 2019 sur l'axe « labellisation des publics prioritaires » :

- Un partenariat avec des CCAS volontaires (11 CCAS rencontrés),
- Un projet de mode opératoire de labellisation des publics prioritaires sur les vacances non pourvues du contingent préfectoral,
- Une fiche listant les publics prioritaires pour l'accès au logement social,
- Une fiche sur les plafonds de ressources pour l'attribution d'un logement social,
- Une fiche relative aux pièces justificatives à fournir lors du dépôt d'une demande de logement social.

Madame GOUMET, Déléguée aux Droits de femmes auprès du Cabinet du préfet de Vaucluse, témoigne de son travail partenarial avec ERILIA sur l'identification des femmes victimes de violences.

Les femmes victimes de violences font partie du public prioritaire pour l'accès au logement social. Cette disposition est peu connue des bailleurs sociaux, ainsi que des travailleurs sociaux, et persiste la confusion entre le public DALO et le public défini comme prioritaire en première instance.

Au-delà de la question des femmes victimes de violences conjugales, il faut aussi prendre en compte les femmes qui ont intégré un parcours de sortie de la prostitution, les femmes menacées de mariage forcé ou les victimes de la traite des êtres humains. Dans le Vaucluse, environ 800 plaintes relatives à des violences conjugales sont recensées, ce qui pourrait correspondre à plus de 4000 faits (sur la base de 20% de plaintes effectives). Le Vaucluse connaît une moyenne de deux homicides ou tentatives d'homicide chaque année.

Être victime de violences ouvre donc des droits. Pouvoir y prétendre représente un enjeu. Or dans ce domaine, sur quels justificatifs asseoir ces droits ? Les femmes victimes de violence ne s'identifient pas bien souvent et ne se présentent pas comme telles. Les justificatifs requis par la loi sont d'une exigence telle qu'ils ne permettent de considérer qu'une infime minorité des femmes concernées, celles qui sont déjà engagées dans un parcours judiciaire (cf. arrêté du 6 août 2018 : ordonnance de protection ou récépissé de dépôt de plainte).

L'appréciation de ce qu'est une femme victime de violences gagnerait à être normée pour que les justificatifs fournis par la candidate soient acceptables par tous les bailleurs sociaux. L'hypothèse actuellement envisagée serait de s'appuyer sur l'avis d'un expert reconnu comme légitime et qui ferait foi auprès des bailleurs.

De manière concomitante se posera la question de l'adaptation du SNE aux évolutions de la loi, mais aussi de la formation des acteurs du logement et du secteur social.

Parallèlement, on s'interrogera sur la stratégie territoriale pour mettre sur le marché des logements prenant en compte ce public prioritaire (femmes victimes de violences) dans les documents de programmation des territoires (CIL, PLH).

▪ Action 6

Madame ZAIDAN présente l'action 6 intitulée « développer l'offre adaptée en hébergement et en logement temporaire ».

Elle rappelle les étapes de la mise en œuvre de cette action notamment avec l'élaboration d'une analyse de l'offre et des besoins en matière d'accueil, d'hébergement et d'insertion des publics défavorisés. Le travail initié fin 2017 – début 2018 dans le cadre de cette action a été conduit par un cabinet d'étude en charge de réaliser, suite à l'établissement d'un diagnostic, un plan d'action qui sera mis en œuvre jusqu'en 2022.

Ce plan se décline en quatre axes :

- Garantir une réponse aux situations d'urgence,
- Privilégier un accès rapide au logement et adapter les modalités d'hébergement,
- Organiser l'accompagnement à partir des besoins des ménages,
- Organiser le pilotage et le suivi du plan d'action « Accueil Hébergement Insertion ».

Ces axes se subdivisent en 11 objectifs qui eux-mêmes se déclinent en 36 actions.

▪ Action 7

Madame LEMAIRE présente l'action 7 intitulée « mobiliser de manière efficiente l'ensemble des dispositifs favorisant l'accès au logement ».

Après avoir cité les partenaires contributeurs au groupe de travail, elle passe la parole à Madame ITALIANO qui fait état d'un constat : en effet, un ensemble de dispositifs a été créé avec l'Etat ainsi que les collectivités territoriales afin de répondre aux difficultés d'accès au logement du public du Plan. Toutefois, on s'aperçoit que ce système est très complexe et on constate une perte d'orientation. Le système nécessite une simplification.

Madame LEMAIRE poursuit en indiquant qu'un recensement des dispositifs a été réalisé. Neuf dispositifs ont été identifiés, ils sont complétés par des actions ponctuelles. Toutefois, ils sont difficiles à comprendre pour ceux qui n'exercent pas dans le domaine. Ces dispositifs proposent des mesures d'accompagnement de différentes formes et peuvent s'articuler. A l'issue de ce recensement, le groupe de travail a conclu qu'il était nécessaire de mettre en place des actions pédagogiques auprès des travailleurs sociaux ou autres professionnels.

Le groupe de travail de cette action est donc venu à proposer l'élaboration d'un guide à destination des travailleurs sociaux et professionnels dont l'activité est liée à l'accès au logement.

Madame LEMAIRE distribue ce projet de guide à l'ensemble des participants et leur propose de lui adresser leurs éventuelles observations au plus tard le 15 juillet prochain.

Il sera par la suite édité et distribué aux professionnels.

▪ Action 8

Madame PLANE présente l'action 8 intitulée « développer les actions favorisant le maintien dans le logement des ménages en difficultés ».

Elle indique que les enjeux de cette action visent au maintien dans le logement au travers de l'amélioration de la prévention des expulsions locatives et de l'organisation des acteurs qui y contribuent.

Madame PLANE cite les partenaires contributeurs à cette action. Elle présente les axes de travail des sous-groupes :

- La révision de la charte de prévention des expulsions locatives (la charte actuelle date de 2010),
- Améliorer la coordination, le lien : Commission Technique de Prévention des Expulsions (CTPE), autres instances ou réunions informelles sur les situations,
- Expérimentation d'un dispositif de prévention des expulsions dans le parc privé avec l'ADIL.

Madame PLANE évoque à présent les productions réalisées en 2019 :

- La révision de la charte : un objectif chiffré de réduction des expulsions a été retenu lors de la réunion du 21 mai 2019 à hauteur de 25 % sur la durée de la charte soit 5 % par an.
- Des mesures d'accompagnement adossées à la commission de prévention des expulsions : APEX et ASLL, Commission Coordination Actions de Prévention des Expulsions (CAPEX) pour des diagnostics sociaux et un accompagnement social d'un à trois mois.

Elle commente les données des expulsions locatives sur le Vaucluse en 2018 et souligne une relative stabilité des assignations sur les 5 ou 6 dernières années mais une augmentation de 13,5 % des concours force publique accordés en 2018 par rapport à 2017.

Elle donne la parole à Monsieur NAHOUM directeur de l'ADIL pour témoigner de la mission de prévention des expulsions dans le parc privé. L'objectif est d'intervenir au stade du commandement de payer.

L'ADIL dispose de deux mois pour mobiliser le locataire et le propriétaire. La première étape est de les informer tous deux de sa disponibilité pour les accompagner et pour rétablir le dialogue entre eux.

Du 1^{er} janvier au 28 juin 2019 sur 500 commandements de payer environ l'ADIL a adressé 1600 courriers aux locataires et propriétaires pour les informer et pour faciliter l'établissement d'un plan d'apurement.

L'ADIL a pour objectif également de permettre une meilleure mobilisation des aides financières (FSL, eau, énergie,...), favoriser le recours aux droits, aborder la question du relogement, du surendettement et expliciter les étapes de la procédure d'expulsion, démontrer l'intérêt d'être présent à l'audience, préparer le locataire à se présenter devant un juge, informer sur le contenu du jugement et ses conséquences.

▪ Action 9

Madame NOCHEZ présente l'action 9 intitulée « développer des moyens pour lutter contre la précarité énergétique ».

Elle indique les trois principaux objectifs de cette action, à savoir :

- Améliorer le repérage des ménages en situation de précarité énergétique,
- Accompagner la réduction des consommations d'énergie,
- Améliorer les conditions de confort dans le parc privé et public.

La plateforme de la rénovation énergétique de l'habitat de Vaucluse a été présentée aux partenaires institutionnels, à l'automne 2018

Cette plateforme est destinée à accompagner les publics notamment modestes et très modestes dans la réalisation de travaux de rénovation thermique à l'aide d'un service d'information et de conseil indépendant apporté par les Espaces Info-Energie. Un site internet et un numéro unique ont été mis en place. Enfin, cette plateforme permet de communiquer auprès du public au travers de rencontres avec des professionnels du bâti et de supports d'information

En 2018, 1916 ménages ont été renseignés dont 1238 ont été accompagnés dans la réalisation de travaux.

Madame KACIMI poursuit avec la présentation de deux actions de formations auprès des professionnels :

- la formation à l'animation de l'exposition « dans mon quartier je consomme malin » développée sur le territoire d'Avignon durant quatre semaines,
- la formation au repérage des situations de logement énergivore et des solutions à développer pour y remédier.

Sur ces deux actions, les professionnels formés étaient des travailleurs sociaux et référents administratifs EDeS et CCAS, des personnels d'association d'insertion par le logement (pôle insertion/centres sociaux), des gardiennes et responsables de site ERILIA et des agents de développement social MSA.

L'exposition « dans mon quartier, je consomme malin », prêtée par la MSA a accueilli 250 visiteurs sur 4 lieux du territoire TIM'S Avenio :

- Local des Compagnons bâtisseurs,
- Centre Social Orel,
- EDeS Avignon Ouest,
- Espelido.

Il s'agit d'un outil pédagogique pour sensibiliser à la maîtrise et à la gestion des consommations d'eau et d'énergie.

En parallèle, des ateliers ont été proposés :

- 4 par les Compagnons bâtisseurs « des petits gestes pour des grandes économies »,
- 7 ateliers de lecture de facture par EDF,
- 2 ateliers théâtre par Passerelle,
- 2 ateliers couture.

129 personnes ont été accueillies dans ces ateliers.

Madame KACIMI se félicite du succès de cette action en dépit de la difficulté à mobiliser le public.

▪ Action10

Monsieur AVERSENG présente l'action 10 intitulée « prendre en compte les publics du plan dans la lutte contre l'habitat indigne et non décent ».

Il précise que cette action rejoint le Plan Départemental de lutte contre l'habitat indigne dont le second axe est « mieux connaître les situations d'habitat indigne ». L'objectif de cette action est d'améliorer le repérage et le traitement des situations d'habitat indigne impactant le public prioritaire du Plan. Il est ici question de permettre au public d'accéder à leurs droits, de faire connaître les situations afin de trouver la meilleure solution.

Cela a abouti à la mise en place d'un guichet unique des signalements lancé officiellement à l'occasion d'un « Forum » le 18 mars dernier à Mazan. Il a été décidé conjointement que ce site serait géré par l'ADIL de Vaucluse. Cette action fait appel à plusieurs acteurs dont les services de police, les maires ou les EPCI.

Ce guichet a pour mission :

- réceptionner les situations,
- les enregistrer,
- orienter.

Une communication est prévue autour de ce guichet unique par la diffusion de plaquette grand public et la mise en place d'une possible « newsletter ».

2/ Temps d'échanges :

Madame TESTUD-ROBERT félicite l'ensemble des participants pour la réalisation de ces travaux.

Madame CLOZEL souligne la réelle mobilisation des acteurs et salue le format de cette présentation.

Elle indique trois points de questionnement :

- L'hébergement d'urgence : il conviendra de mettre en lien la réalisation de ce diagnostic de la fiche action 6 avec le PLH 3 du Grand Avignon,
- La question du manque de places en hébergement d'urgence pour les hommes,
- Un point d'alerte des élus quant à la création de lieux d'hébergement d'urgence concentrés sur la commune d'Avignon. Un des enjeux est de redistribuer et de rééquilibrer.

Madame MAISON apporte les réponses suivantes :

- Le besoin s'est fait sentir d'établir un diagnostic sur l'hébergement d'urgence il y a un an et demi : les acteurs manquaient de données chiffrées. Depuis, le SIAO est monté en charge sur sa fonction d'observation. La formalisation du diagnostic et du plan d'action ne sont pas terminés,
- Madame MAISON cite le développement depuis cette date de places d'hébergement d'urgence sur d'autres territoires dont le Nord Vaucluse.

Madame ZAIDAN précise que le besoin de créer des places d'hébergement se fait sentir dans le Sud Vaucluse. Elle informe que des places destinées aux femmes victimes de violences ont été créées à Orange et que d'autres sont en cours de création à Orange et Carpentras pour les jeunes de moins de 25 ans.

Madame GIRARDIN souligne que le plus fort besoin se situe à Avignon. Elle précise que lorsqu'on propose des places en dehors d'Avignon, le public refuse souvent car il souhaite rester à Avignon car c'est le bassin d'emploi à l'échelle du département.

La création de places pour les femmes par les services de l'Etat correspondait aux besoins identifiés. Cela a permis de répondre plus efficacement aux demandes d'hébergement de femmes isolées et/ou accompagnées d'enfants.

Aujourd'hui, 56 % des demandes émanent d'hommes isolés.

Madame VIVANCOS pose deux questions par rapport aux évolutions du PDLHI :

- Mise en place du PDLHI (Programme Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne) sur le Vaucluse : Madame VIVANCOS demande la raison pour laquelle les EPCI ne sont pas tous associés à cette mise en œuvre. Pour les PLH, la question de la lutte contre l'habitat indigne (HI) est importante même si les EPCI n'ont pas la compétence directe des pouvoirs de police,
- Vigilance quant à la réalisation de nombreux programmes d'amélioration de l'habitat privé qui entraîne une montée en puissance des demandes d'accompagnement en intermédiation locative (IML) auprès des agences à vocation sociales locales.

Madame BASSO rappelle qu'en matière d'habitat indigne, l'accent est mis sur les compétences des maires.

Monsieur AVERSENG ajoute que la loi ELAN a prévu de renforcer le rôle des EPCI en la matière. Il prend note du besoin d'informations des EPCI.

Madame ITALIANO précise que depuis la mise en place de l'IML en 2009, le lien existe entre les associations et l'Anah (conventionnement et IML). L'Anah oriente les propriétaires privés vers les opérateurs.

Monsieur IKHERBANE souligne que le fonctionnement en groupe projet est satisfaisant. Ces groupes projets sont fédérateurs de projets ciblés et d'actions concrètes.

Madame BASSO s'interroge, en cette période de forte canicule, sur les actions à mener pour le rafraîchissement des logements.

Madame KACIMI répond que la population concernée pour les actions de la fiche 9 n'a pas de possibilité de se prémunir contre la chaleur, pour la majorité locataires du parc public.

Madame NOCHEZ ajoute que des messages sont passés pour s'adapter aux conditions climatiques.

Madame PETIT souligne qu'il faut en effet réfléchir car ce n'est pas le même type d'isolation pour la protection contre le froid et pour le rafraîchissement des logements.

2/ Présentation du bilan FSL 2018 :

Madame BARROMES rappelle que le règlement intérieur du FSL a été actualisé. Il est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2018. On constate une baisse du taux de rejet des demandes au titre du FSL soit plus de 19% en 2018 contre 20% en 2017.

Elle souligne que le montant de l'aide sur les quatre dernières années est plus élevé et que la part entre l'accès et le maintien sur 2018 montre une augmentation sur ces dernières années ; 30% d'accompagnement sur le maintien contre 20% en 2017.

Une plus large part de la population peut accéder aux aides sur le volet eau et énergie depuis la révision du règlement intérieur du FSL.

Madame BARROMES donne la parole à Madame KACIMI pour la présentation de ce bilan.

Madame KACIMI présente les axes de travail de l'année 2018 :

- Accompagner les ménages pour le maintien dans leur logement et éviter les expulsions,
- Accorder les aides financières du FSL dans l'objectif d'une réelle amélioration du parcours locatif et ainsi sortir d'une logique de guichet,
- Renforcer les aides financières sous forme de prêts pour l'accès au logement,
- Evaluer l'impact des modifications du règlement intérieur sur les volets énergie et eau,

Madame KACIMI poursuit cette présentation à l'aide de graphiques relatifs à :

- L'évolution des demandes accordées depuis 2016 par typologie de demande,
- L'évolution du montant des dépenses depuis 2014,
- La répartition des aides logement pour l'accès et le maintien,
- L'activité accompagnement social lié au logement,
- Les actions spécifiques logement (LSA, aide à la médiation locative en partenariat avec l'ADIL de Vaucluse),
- Les actions spécifiques « lutte contre la précarité énergétique ».

Madame PLANE apporte une précision concernant le 4^{ème} appel à projet relatif au dispositif « 10 000 logements accompagnés (LSA) ». Ce dispositif est reconduit en 2019 en partenariat avec Mistral Habitat, Cap Habitat et Soligone. La DDCS accompagne le dispositif et le finance.

Mesdames BASSO et TESTUD ROBERT concluent en renouvelant leurs remerciements à l'ensemble des participants et producteurs. Elles soulignent la grande qualité du travail fourni grâce à une étroite collaboration des contributeurs permettant une réelle dynamique.

Madame BASSO ajoute que l'État et le Conseil départemental ont évoqué l'intérêt de communiquer autour des actions des groupes à travers une lettre du Plan pour un public de partenaires institutionnels.

La sous-préfète Chargée de Mission
Pour la Politique de la Ville



Elisa BASSO

La vice-présidente du Conseil
départemental de Vaucluse



Corinne TESTUD ROBERT